



**Merci pour la reponse , c tres sympat,
sachant bien ..**

Par **samy10000**, le **31/01/2010** à **17:49**

Bonjour, j'ai bien lu votre reponse , j'en ai eu preuve a l'appui de kelkun de paris que je connaissais regularisé suite au pacs , avec une procedure longue , recipece puis recipece apres carte vi prive et familiale ; donc a ce que j'ai bien compris , la meilleure solution c d'aller se marier pour nous deux c ce que nous avons decide moi et ma femme sa sera pour bientot, merci quand meme, mais concernat le pacs sa depend des regions et departement , (4 ns de vie commune avec preuve et sincerite sa marche) je sais ters bien que le pacs ou le mariage ne protege pas de l'exclusion meme le mariage c la demande n'est pas faite , je sais cela , merci encore le site je le connais bien , ministere interieur et aussi immigration, je fouine bien la dessus, ainsi que un autre site maison des juristes